

TARIFICATION ANNÉE 2026 – 2027

Tarif A - Découverte, ensembles, ateliers *

	1er inscrit	2e inscrit	à partir du 3e inscrit
QF intérieur ou égal à 600	100 €	80 €	70 €
QF de 601 à 1000	129 €	103 €	91 €
QFde 1001 à 1400	151 €	121 €	106 €
QF de 1401 à 2000	173 €	139 €	121 €
QF supérieur à 2000	199 €	159 €	139 €

Tarif B - Théâtre / parcours d'initiation instrumentale

	1er inscrit	2e inscrit	à partir du 3e inscrit
QF intérieur ou égal à 600	138 €	110 €	97 €
QF de 601 à 1000	179 €	144 €	126 €
QFde 1001 à 1400	210 €	168 €	147 €
QF de 1401 à 2000	240 €	192 €	168 €
QF supérieur à 2000	276 €	221 €	193 €

Tarif C - Coursus complet

	1er inscrit	2e inscrit	à partir du 3e inscrit
QF intérieur ou égal à 600	245 €	196 €	172 €
QF de 601 à 1000	319 €	255 €	223 €
QFde 1001 à 1400	372 €	298 €	261 €
QF de 1401 à 2000	426 €	341 €	298 €
QF supérieur à 2000	490 €	392 €	343 €
Hors QF - communes extérieures	605 €	484 €	424 €

Tarif D - Projets, stages, actions ponctuelles

	11 à 15 séances	6 à 10 séances	séance à l'unité
QF intérieur ou égal à 600	70 €	55 €	11 €
QF de 601 à 1000	91 €	70 €	14 €
QFde 1001 à 1400	106 €	80 €	16 €
QF de 1401 à 2000	122 €	90 €	18 €
QF supérieur à 2000	140 €	100 €	20 €

Tarif E - accueil de groupes, locaux de répétitions	Salle de répétition pour l'année scolaire		Accès ponctuel (1 journée)
	Personne physique	Association	
Communes adhérentes SIVU	25 €	gratuit	10 €
Communes extérieures	40 €	90 €	20 €

Conseils, accompagnement de projet personnalisé : 30 € / heure

⁽¹⁾ Tarif pour un atelier. Pour les élèves inscrits dans plusieurs pratiques collectives (**tarif A uniquement**), une réduction de 50% est accordée à partir du deuxième atelier, sur le tarif le moins élevé.

Pour les tarifs A, B, C et D, le montant des droits d'inscription est modulé en fonction des ressources familiales, sauf pour les élèves des communes extérieures inscrits en cursus complet. L'application de la modulation des tarifs est conditionnée à la présentation d'un justificatif de quotient familial fourni par la Caisse d'Allocations Familiales, ou à défaut de l'avis d'imposition de l'année N-1 permettant de déterminer ce quotient.

Pour les tarifs A, B et C, des réductions sont accordées aux familles :

- 2^e membre du même foyer : réduction de 20% sur le tarif de base le moins élevé
- À partir du 3^e membre : réduction de 30% sur le tarif de base le moins élevé

Pour toute inscription en cours d'année, le tarif appliqué est calculé au prorata de l'année scolaire entière.

Les droits d'inscription sont facturés en trois fois, par trimestre de l'année scolaire, sauf pour les tarifs D et E, facturés en une seule fois. Les personnes qui en font la demande peuvent régler la totalité de leur inscription en une seule fois.

Tarifs adoptés en conseil syndical par délibération n° 2026.05.03 le 20 mai 2026.